



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2023, à 20 :30 h,  
à la salle Jules-Romme située au 113, rang Saint-Claude

Étaient présents :

La mairesse : M<sup>me</sup> Estelle Muzzi

Les conseillers : M. Michel Dubuc  
M<sup>me</sup> Vicky Bergeron Landry  
M. Simon Lejour  
M<sup>me</sup> Carole Ste-Marie

Étaient absents : M<sup>me</sup> Marie-Claude Adam  
M. Carmyn Girard

formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Aussi présente, la greffière-trésorière, M<sup>me</sup> Jocelyne Blanchet.

### Pensée

Confirmation de réception de l'Avis de convocation de la séance  
extraordinaire du lundi, 18 décembre 2023, signifiée aux élus par la  
Greffière-trésorière par courriel le 13 décembre 2023 tel que :

Mesdames, Messieurs,

**AVIS SPÉCIAL** vous est donné, par les présentes, par la  
greffière-trésorière, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette  
municipalité est convoquée par la greffière-trésorière, pour être tenue  
au centre communautaire Jules-Romme, au 113, rang Saint-Claude, le  
**lundi, dix-huitième jour du mois de décembre de l'an deux mille  
vingt-trois à 20:30 heures**, lors de laquelle les affaires suivantes  
seront soumises :

#### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution : Taux variable pour 2024
4. Résolution : Taxes ordures pour 2024
5. Résolution : Éclairage rue Pellerin pour 2024
6. Résolution Taux d'intérêt pour 2024
7. Résolution : Publication du sommaire du budget 2024 par la  
poste
8. Résolution : Date et nombre de versement pour le paiement  
des taxes municipales pour 2024



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

9. Engagement au parc
10. Période de questions
11. Levée de la séance

Donné ce treizième jour du mois de décembre 2023

### DÉCLARATION SOUS SERMENT DE L'EXPÉDITEUR

Articles : 152 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et  
134 du *Code de procédure civile* (RLRQ, c. C-25.01))

Je, soussigné(e), Jocelyne Blanchet, exerçant ma profession au 116, rang Saint-Claude à Saint-Bernard-de-Lacolle, déclare solennellement et atteste ce qui suit :

1. Je suis greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle;
2. À Saint-Bernard-de-Lacolle, le 13 décembre 2023, j'ai notifié, par moyen technologique, à savoir par courriel, un avis de convocation à une séance extraordinaire du conseil aux destinataires suivants, en leur transmettant ces documents aux adresses qui étaient actives au moment de l'envoi :

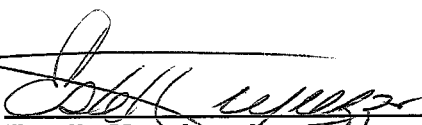
Nom du destinataire	Fonction	Adresse courriel	Heure et minutes de l'envoi
<b>Estelle Muzzi</b>	Mairesse	<a href="mailto:emuzzi@mun-sbdl.ca">emuzzi@mun-sbdl.ca</a>	16 h 43
<b>Marie-Claude Adam</b>	Conseillère 1	<a href="mailto:madam@mun-sbdl.ca">madam@mun-sbdl.ca</a>	16 h 43
<b>Michel Dubuc</b>	Conseiller 2	<a href="mailto:mdubuc@mun-sbdl.ca">mdubuc@mun-sbdl.ca</a>	16 h 43
<b>Carmyn Girard</b>	Conseiller 3	<a href="mailto:cgirard@mun-sbdl.ca">cgirard@mun-sbdl.ca</a>	16 h 43
<b>Vicky Landry Bergeron</b>	Conseillère 4	<a href="mailto:vlandry@mun-sbdl.ca">vlandry@mun-sbdl.ca</a>	16 h 43
<b>Simon Lejour</b>	Conseiller 5	<a href="mailto:slejour@mun-sbdl.ca">slejour@mun-sbdl.ca</a>	16 h 43
<b>Carole Ste Marie</b>	Conseillère 6	<a href="mailto:cstemarie@mun-sbdl.ca">cstemarie@mun-sbdl.ca</a>	16 h 43

3. L'adresse courriel à laquelle ce document a été transmis est l'adresse courriel que chaque destinataire a indiqué être l'emplacement où il accepte de recevoir les documents qui lui sont destinés;
4. Ce document comportait : 2 fichiers soient :
  - 2 pages : Convocation
  - 6 pages : Préparation des résolutions
5. Je n'ai pas utilisé de bordereau d'envoi pour cette notification, compte tenu que la Municipalité ne dispose pas d'un tel procédé.

ET J'AI SIGNÉ À Saint-Bernard-de-Lacolle, le 18 décembre 2023

**Jocelyne Blanchet, greffière-trésorière**

Serment prêté devant moi, à Saint-Bernard-de-Lacolle, le 18 décembre 2023

  
**Estelle Muzzi, mairesse**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

### RÉSOLUTION 2023-12-349

#### Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M<sup>me</sup> Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 concernant le Budget.

#### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution : Taux variable pour 2024
4. Résolution : Taxes ordures pour 2024
5. Résolution : Éclairage rue Pellerin pour 2024
6. Résolution Taux d'intérêt pour 2024
7. Résolution : Publication du sommaire du budget 2024 par la poste
8. Résolution : Date et nombre de versement pour le paiement des taxes municipales pour 2024
9. Engagement au parc
10. Période de questions
11. Levée de la séance

### RÉSOLUTION 2023-12-350

#### Taux variable pour 2024

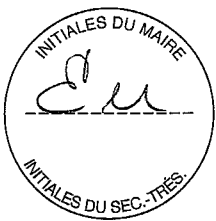
Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soient établis les taux variables de la taxe foncière pour l'année 2024 comme suit :

Catégorie résiduelle (taux de base)	0,3780 / 100\$ d'évaluation
Catégorie des immeubles non résidentiels	0,609 / 100\$ d'évaluation
Catégorie des immeubles industriels	0,609 / 100\$ d'évaluation
Catégorie des immeubles de six (6) logements et plus	0,3780 / 100\$ d'évaluation
Catégorie de terrains vagues desservis	0,3780 / 100\$ d'évaluation
Catégorie des immeubles agricoles	0,3360 / 100\$ d'évaluation
Catégorie des immeubles forestiers	0,3360 / 100\$ d'évaluation
Catégorie des immeubles assujettis à la compensation tenant lieu de taxes	0,609 / 100\$ d'évaluation

### RÉSOLUTION 2023-12-351

#### Taxes ordures pour 2024

Il est proposé par M<sup>me</sup> Vicky Bergeron Landry, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit établi le taux de la taxe sur les ordures, recyclage et compostage pour l'année 2024 à 333,25 \$ l'unité (soit 381,25 \$ - redevance 48,00 \$ = 333,25 \$)



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Bernard-de-Lacolle**

**RÉSOLUTION 2023-12-352**

**Éclairage rue Pellerin pour 2024**

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M<sup>me</sup> Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soit maintenu le taux de la taxe spéciale pour l'éclairage de la rue Pellerin pour l'année fiscale 2024 à 24,00 \$ l'unité.

**RÉSOLUTION 2023-12-353**

**Taux d'intérêt pour 2024**

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M<sup>me</sup> Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soient maintenu le taux d'intérêt et les frais administratifs pour arrérages de taxes municipales pour l'année fiscale 2024 à 10 %.

**RÉSOLUTION 2023-12-354**

**Publication du sommaire du budget 2024 par la poste**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carole Ste Marie, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit publié le sommaire du budget 2024 par l'envoi d'une circulaire par la poste.

**RÉSOLUTION 2023-12-355**

**Date et nombre de versement pour le paiement des taxes municipales pour 2024**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carole Ste Marie, appuyé par M<sup>me</sup> Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soit autorisé le paiement des taxes municipales en 4 versements, qui seront dus, au plus tard, pour les dates suivantes :

- 28 mars 2024
- 28 juin 2024
- 28 août 2024
- 28 octobre 2024.

**RÉSOLUTION 2023-12-356**

**Engagement au parc**

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit engagé M. Dave Leavey au taux horaire de 16,25 \$

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carole Ste Marie, appuyé par M<sup>me</sup> Vicky Bergeron Landry que soit levée la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 à 20 h 45.

M<sup>me</sup> Estelle Muzzi  
Mairesse

---

M<sup>me</sup> Jocelyne Blanchet  
Greffière-trésorière